



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees

Stratégie de plaidoyer du CCR pour lutter contre la traite des personnes

Février 2020



Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction..... | ii |
| Notre vision..... | ii |
| Qui nous sommes | ii |
| Notre priorité | ii |
| Pourquoi plaider en faveur d'une réforme des politiques ? | 1 |
| Stratégie de défense des droits | 2 |
| Notre approche..... | 2 |
| Nos principes..... | 2 |
| Nos demandes..... | 3 |
| Comment vous impliquer | 8 |

Introduction

Notre vision

Le gouvernement du Canada met en œuvre des changements de politiques permanents et fondamentaux afin de protéger les personnes ayant subi la traite au Canada, de faire respecter leurs droits fondamentaux, de leur rendre justice et de leur donner accès aux services appropriés. C'est la vision que nous cherchons à réaliser par nos efforts de défense de droits, et c'est aussi à cette fin que nous travaillons en partenariat avec les gouvernements, la société civile et la population pour empêcher la traite des personnes au Canada.

Qui nous sommes

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un organisme pancanadien de regroupements sans but lucratif voué à la défense des droits et à la protection des réfugié-e-s et d'autres migrant-e-s vulnérables, au Canada et dans le monde, ainsi qu'à l'établissement des personnes réfugiées et immigrantes au Canada. Ses membres sont des organismes impliqués dans l'établissement, le parrainage et la protection des personnes réfugiées et immigrantes. Le Conseil répond aux besoins de ses membres en matière d'échange de renseignements et d'expériences et de défense des droits.

Depuis 2003, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) fait preuve de leadership et soutient, à l'échelle nationale, les organisations non gouvernementales préoccupées par les non-citoyen-ne-s ayant subi la traite des personnes, incluant les femmes, les filles et les communautés les plus vulnérables au Canada. Les activités principales du CCR en matière de traite des personnes incluent la création et le maintien d'un réseau national, la tenue régulière de réunions nationales, le développement de l'analyse des politiques, la création d'outils pour les prestataires de services ainsi que le dialogue avec le gouvernement à propos de l'accès à la protection chez les personnes ayant subi la traite.

Notre priorité

Les travaux du Conseil canadien pour les réfugiés sont axés sur la protection des non-citoyen-ne-s ayant subi la traite des personnes, des personnes au statut précaire et des migrant-e-s vulnérables, notamment les femmes et les filles. Le CCR utilise une approche fondée sur les droits de la personne qui tient compte des points communs entre les autochtones, les personnes migrantes et les femmes dans les luttes pour la justice. Les travaux du CCR sur les politiques de lutte contre la traite de personnes sont axés sur l'analyse des politiques du Canada en matière d'immigration et de réfugié-e-s, ainsi que sur ses politiques de lutte contre la traite de personnes.

Pourquoi plaider en faveur d'une réforme des politiques ?

Le CCR reconnaît que les causes premières de la traite des personnes sont étroitement liées aux politiques sociales et économiques mondiales et nationales qui produisent ou perpétuent des inégalités, dont la pauvreté, la violence faite aux femmes, la discrimination et le racisme. Les peuples autochtones du Canada sont par ailleurs héritiers d'une longue histoire d'oppression systémique, dont les pensionnats et la non-reconnaissance des droits conférés par traité. L'exploitation économique, les changements climatiques et les guerres provoquent des migrations et des déplacements de populations partout dans le monde, et exposent particulièrement certaines populations au risque de subir la traite des personnes. En somme, l'oppression systémique et les déplacements sont des facteurs indirects, mais déterminants de la traite des personnes.

Nous croyons que le Canada doit assumer la responsabilité de sa contribution aux déplacements de populations, à l'échelle mondiale, et de ses choix politiques en matière d'immigration, à l'échelle nationale. Les politiques et programmes relatifs à la migration temporaire et l'approche législative punitive en matière de traite portent atteinte aux droits de la personne.

Le CCR demande au gouvernement fédéral d'adopter une approche holistique de la traite des personnes afin de remédier aux causes premières de la traite, de protéger les droits des personnes ayant subi la traite, de leur accorder un statut permanent, et de leur garantir l'accès à la justice et aux services.

À la lumière de la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (2019-2024), il est plus urgent que jamais de porter attention aux demandes suivantes.

Les cinq demandes politiques du CCR :

1. **Les causes premières** : Reconnaître et combattre les inégalités systémiques qui sont à la fois les causes et les conséquences de la traite des personnes.
2. **La protection des droits** : Protéger les droits des personnes ayant subi la traite et des personnes à risque de la subir. *Pour ce faire, il faut modifier les lois et politiques qui entravent l'accès aux mesures de protection des droits de la personne et y faciliter l'accès.*
3. **Le statut permanent** : Accorder un statut permanent aux personnes ayant subi la traite. *Pour ce faire, des modifications législatives doivent être adoptées pour mettre en œuvre des changements politiques permanents et fondamentaux de manière à protéger les personnes ayant subi la traite.*
4. **L'accès à la justice** : Garantir un accès efficace à la justice. *Cette demande suppose des recours plus vigoureux en matière de droits de la personne ainsi que la mise en œuvre de réformes législatives non punitives reconnaissant la traite sous toutes ses formes.*
5. **Access to Services** : Garantir l'accès universel aux services publics pour les personnes

ayant subi la traite et les personnes à risque de la subir. *Cette demande implique un accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services de garde à l'enfance et aux autres services psychosociaux.*

Stratégie de défense des droits

Notre approche

De la base. Tous les aspects de notre travail sont guidés par un comité pancanadien de défenseur-e-s des droits et d'intervenant-e-s de première ligne.

En réseau. Grâce à la collaboration et à la mobilisation, nous favorisons la participation nationale et provinciale des réseaux de promotion de la justice sociale, des coalitions de lutte contre la traite des personnes, des praticiens et praticiennes du droit, des chercheurs et chercheuses, des bailleurs de fonds, des allié-e-s et d'autres intervenant-e-s.

Non-partisan. Nous entretenons des rapports non partisans avec les décideurs et décideuses politiques.

Développement des connaissances. Nous produisons et diffusons des connaissances et des ressources afin de sensibiliser le public et favoriser la mise en œuvre de pratiques exemplaires.

Nos principes

Le CCR croit que les interventions en matière de traite des personnes doivent être guidées par les principes suivants :

- **Une approche non punitive** : les mesures ne doivent pas pénaliser les personnes ayant subi la traite.
- **Les droits de la personne** : les mesures doivent être élaborées dans le respect et en fonction des droits fondamentaux des personnes ayant subi la traite.
- **Les droits économiques** : les mesures doivent être élaborées dans le respect et en fonction des droits économiques des personnes ayant subi la traite.
- **Des services de soutien** : les personnes ayant subi la traite ont besoin de services de soutien.
- **Une analyse tenant compte du genre et de la race** : le traitement des enjeux relatifs à la traite des personnes doit nécessairement comporter une analyse tenant compte du genre et de la race.
- **L'inclusion des personnes ayant subi la traite** : les personnes ayant subi la traite doivent être incluses dans les discussions qui portent sur leur expérience.

Nos demandes

Les causes premières : reconnaître et combattre les inégalités systémiques qui sont la cause et la conséquence de la traite des personnes.

| Objectifs spécifiques | Conditions favorables | Changements systémiques | Résultats |
|---|--|--|--|
| <p>Influencer le processus de réforme des politiques fédérales afin que la Stratégie nationale tienne compte du lien entre les causes premières de la traite et les politiques sociales et économiques nationales et internationales.</p> <p>Apporter des changements tangibles dans un ou deux domaines politiques afin d'intégrer plus de mesures de protection sociale et de responsabilisation aux politiques canadiennes en matière d'immigration.</p> | <p>Un réseau pancanadien d'ONG, de défenseur-e-s des droits des personnes migrantes et de personnes luttant contre la traite des personnes, la violence faite aux femmes et d'autres injustices sociales s'active pour mobiliser le gouvernement et le public au sujet de l'exploitation.</p> <p>Une meilleure sensibilisation de la population à l'égard de la traite des personnes et du lien entre ses causes premières et les politiques sociales et économiques nationales et internationales.</p> <p>La traite des personnes est un enjeu prioritaire à l'échelle provinciale et fédérale.</p> | <p>Au Canada, le discours sur la traite des personnes s'intéresse et s'attaque aux causes premières, et reconnaît que l'exploitation s'inscrit dans un spectre, à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>Le Canada ratifie la Convention sur l'abolition du travail forcé.</p> <p>Le Canada ratifie la Convention relative aux travailleurs migrants.</p> <p>Le Canada élimine les permis de travail liés à l'employeur ; il délivre, à court terme, des permis de travail ouverts et il accorde, à long terme, la résidence permanente au moment de l'arrivée des individus.</p> | <p>Les lois et politiques sociales et relatives à l'immigration qui sont en vigueur au Canada favorisent la protection des personnes et la mobilité de la main d'œuvre, ainsi que le respect des droits socio-économiques de tous et toutes.</p> |

Changer les politiques qui créent des vulnérabilités et garantir l'accès à une protection (temporaire) pour les personnes ayant subi la traite

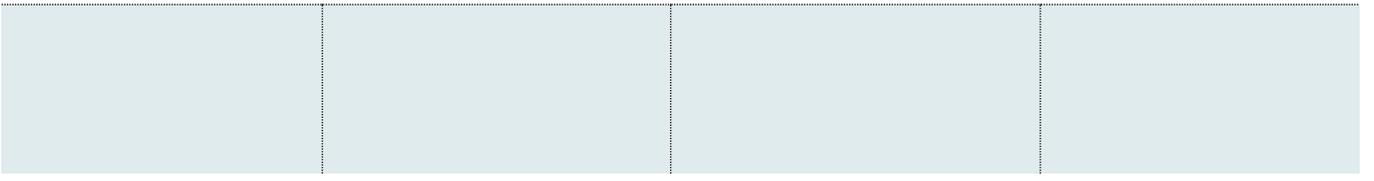
| Objectifs spécifiques | Conditions favorables | Changements systémiques | Résultats |
|---|---|--|--|
| <p>Apporter des changements tangibles aux politiques afin d'atténuer les difficultés des personnes et de favoriser la réunification des familles.</p> <p>Un réseau dynamique d'ONG s'active à mobiliser les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour assurer la protection des personnes ayant subi la traite.</p> | <p>L'information et les données au sujet des lacunes dans les lois en vigueur sont accessibles et transparentes.</p> <p>Les récits relatifs à la traite internationale touchant les personnes migrantes, les communautés racisées et les personnes visées par la violence fondée sur le genre sont plus souvent relayés par les médias.</p> <p>Un réseau national de défenseur-e-s de droits luttant contre la traite des personnes parvient à établir un dialogue soutenu avec les représentant-e-s du gouvernement à propos des lacunes dans les lois en vigueur.</p> <p>Un réseau pancanadien de prestataires de services de première ligne et de défenseur-e-s de droits sont en mesure de mettre en lumière la nécessité des changements et de plaider en leur faveur.</p> | <p>Les représentant-e-s du gouvernement reconnaissent le caractère coercitif et trompeur des dynamiques qui sous-tendent la traite des personnes et s'assurent que les personnes survivantes aient accès à une protection temporaire.</p> <p>Les Permis de séjour temporaire pour les victimes de la traite sont accordés pour une période minimale de 12 mois (plutôt que la période actuelle de 6 mois). Leur portée est élargie et inclut les conjoint-e-s et les enfants, et ils sont plus facilement accessibles.</p> <p>Le nouveau Permis de travail ouvert fédéral pour les personnes à risque d'exploitation est une mesure de protection accessible à l'échelle nationale.</p> <p>D'autres solutions temporaires à l'intention des populations vulnérables sont facilement accessibles.</p> | <p>Les politiques en vigueur reconnaissent toutes les formes de traite des personnes et favorisent la protection, la réunification des familles et la participation de tous et toutes à la prise de décision.</p> <p>Les lois et les politiques fédérales en vigueur donnent un accès efficace à une protection temporaire pour toutes les personnes ayant subi la traite, y compris celles ayant été soumises à l'exploitation par le travail, et tiennent compte des renseignements fournis par les organismes de terrain.</p> |

Appel à l'action pour une protection permanente : réformer les lois sur l'immigration de manière à offrir une protection permanente aux personnes ayant subi la traite

| Objectifs spécifiques | Conditions favorables | Changements systémiques | Résultats |
|---|--|--|--|
| <p>Influencer le processus de réforme des lois fédérales pour introduire des mesures de protection permanente pour les personnes ayant subi la traite.</p> <p>Les politicien-ne-s, les décideurs et les décideuses se mobilisent pour opérer une réforme législative favorable à la protection permanente des personnes ayant subi la traite.</p> | <p>Le gouvernement fédéral reconnaît que la traite des personnes est une cause et une conséquence de la migration forcée et priorise la protection des individus.</p> <p>Aucun recul des lois et des politiques actuelles n'est observé.</p> <p>Des mécanismes concrets sont mis en place pour faciliter la participation de divers groupes dans la prise de décision du gouvernement.</p> <p>Les décideurs et décideuses politiques reconnaissent le besoin de protéger les personnes ayant subi la traite.</p> <p>Les médias abordent davantage la traite des personnes.</p> | <p>Le gouvernement fédéral a examiné les demandes d'amendements législatifs du CCR et a mis en place des mesures de protection permanente pour les personnes ayant subi la traite.</p> <p>Le discours sur la traite des personnes reconnaît que le phénomène de la traite existe au Canada et a des effets importants sur les personnes migrantes.</p> <p>Des groupes de représentant-e-s de différentes régions et provinces participent à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales.</p> <p>Des occasions d'échanger des pratiques exemplaires sont intégrées dans les processus de consultation nationaux et provinciaux.</p> | <p>Les politiques en vigueur reconnaissent toutes les formes de traite des personnes, favorisent la protection et la réunification des familles et permettent la participation de toutes les personnes concernées à la prise de décision.</p> <p>Les lois et politiques fédérales en vigueur permettent un accès efficace à la protection permanente pour toutes les personnes ayant subi la traite, y compris celles soumises à l'exploitation par le travail forcé, et tiennent compte des recommandations des organisations de terrain.</p> |

Garantir un accès efficace et rigoureux à la justice et à l'aide de recours basé sur les droits de la personne et mener une réforme juridique pour instaurer des lois non punitives

| Objectifs spécifiques | Conditions favorables | Changements systémiques | Résultats |
|---|---|---|--|
| <p>Influencer les processus de réforme politique afin d'offrir une meilleure protection aux personnes ayant subi la traite des personnes.</p> <p>Des changements observables sur le plan de l'accès des personnes ayant subi la traite à des recours juridiques en matière de protection et de voie d'accès à l'immigration.</p> <p>Des changements observables en matière d'accès à des recours basés sur les droits de la personne.</p> | <p>Les organismes d'application de la loi et le système de justice tiennent compte des connaissances terrain des prestataires de services de première ligne en matière de traite des personnes.</p> <p>Des tables de concertation de personnes survivantes incluent les personnes ayant subi l'exploitation par le travail.</p> <p>Les personnes ayant survécu à la traite des personnes ont accès à l'aide juridique.</p> <p>Une augmentation de la jurisprudence relative aux cas de traite internationale.</p> <p>Les avocat-e-s spécialisé-e-s en droit de l'immigration et protection des réfugié-e-s comprennent la traite des personnes et collaborent avec des prestataires de services de première ligne et d'autres défenseur-e-s de droits.</p> <p>Une communauté de pratiques exemplaires d'intervention en matière de cas de traite des personnes est mise sur pied.</p> | <p>Une réforme législative est menée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition canadienne de la traite des personnes concorde avec la définition internationale. • La compréhension de la traite des personnes reconnaît maintenant que les parcours d'exploitation ne sont pas linéaires et comportent divers degrés, et que les personnes qui subissent de l'exploitation sous toutes ses formes doivent avoir accès à la justice. • Des recours juridiques centrés sur les personnes survivantes sont renforcés, comme des voies d'accès accéléré à la résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire. • L'accès à l'aide juridique pour les personnes survivantes est garanti. | <p>Les obstacles dans les lois en vigueur en matière de traite des personnes sont éliminés, et les personnes ayant subi la traite ainsi que les personnes à risque ont accès à la justice.</p> <p>La législation canadienne favorise une approche d'accès à la justice fondée sur les droits de la personne.</p> <p>Plus de personnes survivantes ont accès à des recours juridiques et obtiennent des résultats favorables (statut, dédommagements, réunification des familles, stabilité, etc.).</p> |



L'accès aux services : garantir l'accès universel aux services publics pour les personnes ayant subi la traite et les personnes à risques de la subir

| Objectifs spécifiques | Conditions favorables | Changements systémiques | Résultats |
|--|---|---|---|
| <p>Influencer le processus de réforme politique afin de garantir un accès efficace aux services appropriés.</p> <p>Une communauté de pratiques exemplaires d'intervention en matière de traite des personnes est constituée.</p> | <p>Les prestataires de services de première ligne ont un financement stable.</p> <p>Des occasions de renforcement des capacités en continu permettent d'échanger des pratiques exemplaires.</p> <p>Des ressources permettant de renforcer les connaissances en matière de pratiques exemplaires sont disponibles.</p> <p>Les prestataires de services et les décideurs et décideuses politiques tiennent compte de l'intersection de la traite, de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation des communautés vulnérables de personnes migrantes et racisées.</p> | <p>Des services sont accessibles dans toutes les régions, y compris en milieu éloigné et là où il n'existe pas de services formels.</p> <p>Des pratiques exemplaires de prestation de services sont en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des cartes (protocoles) d'intervention communautaire comportant des politiques et des pratiques intégrées/normalisées sont mises en place à l'échelle nationale. • Les décideurs et décideuses politiques adoptent des pratiques qui tiennent compte des traumatismes et reflètent les réalités communautaires. • Un centre national de ressources est mis sur pied. | <p>Les personnes sans statut et toutes les populations vulnérables, y compris les travailleurs et travailleuses migrants en milieu éloigné, ont accès aux services.</p> |

Joignez votre voix à la nôtre pour exiger des changements fondamentaux de politiques afin de protéger les personnes ayant subi la traite, de leur rendre justice et de prévenir la traite des personnes au Canada !

- Faites connaître ces demandes autour de vous.
- Demandez au gouvernement d'opérer ces changements ; appelez votre député-e ou écrivez-lui.
- Si vous faites partie d'une organisation non gouvernementale ou d'un groupe de défense de la justice sociale, nouez un partenariat avec le CCR afin de porter et promouvoir l'une ou plusieurs de ses demandes politiques.
- Si vous êtes défenseur-e de droits, participez aux efforts du CCR contre la traite des personnes.
- Téléchargez et diffusez d'autres ressources pour amplifier ces messages : ccrweb.ca/anti-trafficking-resources
- If you are a survivor, Si vous êtes une personne survivante de la traite, appelez la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes, au 1-833-900-1010, ou visitez le <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca>

